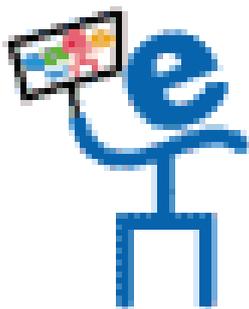


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4722>



Education prioritaire : le compte n'y est pas !

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Date de mise en ligne : jeudi 18 décembre 2014

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Jeudi 17 décembre, enseignants, parents et élus ont manifesté devant la préfecture pour demander le maintien de leurs collèges et de leurs écoles dans le Réseau d'Education Prioritaire (REP).

Le préfet n'a pas daigné recevoir de délégation en estimant que ce dossier n'était pas de sa compétence ... C'est quand même le représentant de l'Etat dans le département !

Lors du Comité technique ministériel (CTM) qui s'est tenu hier, la liste des établissements labellisés a été publiée. Grâce aux différentes mobilisations et aux interventions du SNES et de la FSU, le ministère a labellisé en REP 7 réseaux (collèges et écoles de rattachement) supplémentaires. Pour autant, le compte n'y est pas.

Dans l'Yonne, si le secteur du collège Marie-Noël de Joigny entre en REP, les collèges Philippe Cousteau de Briennon et Paul Bert d'Auxerre (avec pour chacun, les écoles qui s'y rattachent) sortent du dispositif REP malgré des difficultés toujours reconnues et importantes.

Les moyens supplémentaires (en enseignants, en surveillants, en aide pédagogique) dont ils disposaient n'avaient rien de superflus et concouraient à une meilleure réussite des élèves. Ils doivent être maintenus.